

Mission interministérielle lancée le 4 février 2011

Le 22 mars 2012, le ministère de l'Ecologie et de l'énergie publie le rapport complémentaire de la mission interministérielle lancée le 4 février et prolongée en août, le jour même où est créée la commission sur les gaz et l'huile de schiste.

Ce rapport détaille les enjeux économiques, sociaux et environnementaux que ces derniers soulèvent.

Cette mission a pour but :

- d'évaluer l'ensemble des techniques d'exploitation disponibles ainsi que leur efficacité
- déterminer le potentiel économique que l'exploitation est susceptible de générer
- proposer un cadre juridique dans lequel doivent s'exercer les différentes techniques d'exploration et d'exploitation

Dès l'entame du rapport, les auteurs jugent «qu'il serait dommageable, pour l'économie nationale et pour l'emploi, que notre pays aille jusqu'à s'interdire, sans pour autant préjuger des suites qu'il entend y donner, de disposer d'une évaluation approfondie de la richesse potentielle. Accepter de rester dans l'ignorance d'un éventuel potentiel ne serait cohérent ni avec les objectifs de la loi POPE (loi de programmation fixant les orientations de la politique énergétique), ni avec le principe de précaution. Mais, pour ce faire, il est indispensable de réaliser des travaux de recherche et des tests d'exploration».

Dans un premier temps, la mission insiste donc sur l'importance qu'il faut attacher à l'amélioration de la technique à ce jour utilisée, notamment en ce qui concerne la qualité des forages et leur cimentation, la réduction de la consommation d'eau, le contrôle des fuites de méthane, la réduction des additifs incorporés dans le liquide de fracturation.

Par ailleurs, dans un second temps, la mission se penche sur les techniques alternatives.

Parmi celles-ci, on compte la fracturation hydraulique au propane ou encore l'électrofracturation.

Cependant, si la première ne nécessite pas d'eau et si les remontées de polluants sont limitées, l'inflammabilité du propane la rend encore peu susceptible d'être généralisée. Quant à la seconde, elle en est encore au stade de la recherche et développement.

Finalement, la mission conclut qu'«aucune technologie alternative n'est soit mature, soit adaptée à ce type de production» et que seule une combinaison de techniques utilisée pour les gisements conventionnels rendra rentable l'exploitation des gaz de schiste.

La mission souligne aussi la nécessité de se donner «les moyens de disposer rapidement d'une évaluation de la réserve basée sur des forages in situ pour mieux apprécier la géologie des bassins». Ainsi, des premiers travaux consistant en des carottages et des mesures sur les puits effectués de manière conventionnelle vont être entrepris à partir du second semestre 2012. Ils visent à élaborer un recueil de données physiques du sous-sol.

Enfin, une mutualisation des moyens relatifs à la connaissance sur l'exploitation des gaz de schiste est envisagée au niveau européen. De même, est présentée dans le rapport la possibilité d'un partenariat entre la France et la Pologne, preuve que les acteurs impliqués

dans la controverse sur le gaz de schiste sont en perpétuelle interaction, et ceci même au niveau étatique.

Le mot d'ordre qui ressort finalement de ce rapport est le suivant : « Ne pas aller trop vite ni trop lentement », symbole des débats et tiraillements qui ne font que débiter.